

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 34/023/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 45/03 (AMR 34/008/2003 du 18 février 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA

les employés de la *Procuraduría Auxiliar de Derechos Humanos* (Services auxiliaires du Procureur des droits humains) de la ville de Nebaj (département d'El Quiché) ;

les membres du *Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos* (CALDH, Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux) ;

ainsi que les membres du *Movimiento de Desarraigados Organizados por el Desarrollo en el Norte de Quiché* (Mouvement des personnes déplacées œuvrant pour le développement du nord d'El Quiché)

Londres, le 24 décembre 2004

Des défenseurs des droits humains œuvrant dans la région d'El Quiché (nord-ouest du Guatemala) ont tenu à remercier les membres du Réseau d'Actions urgentes d'Amnesty International, qui ont contribué à les protéger des menaces et des violences auxquelles ils étaient exposés.

En janvier 2003, le gouverneur du département d'El Quiché a prononcé un discours dans lequel il a reproché aux militants en faveur des droits humains d'avoir empêché son administration de verser des indemnités aux anciens membres des *Patrullas de Autodefensa Civil* (PAC, Patrouilles d'autodéfense civile). Ceux-ci servaient de supplétifs civils à l'armée et se sont rendus coupables de violations massives des droits humains pendant le conflit interne qui a ravagé le Guatemala durant plusieurs années. Les personnes appartenant aux organisations mentionnées plus haut craignaient que les anciens membres des PAC ne s'en prennent violemment à elles en représailles et que des défenseurs des droits humains ne soient tués.

Des milliers de membres du Réseau d'Actions urgentes se sont mobilisés, exhortant les autorités guatémaltèques à prendre des mesures pour protéger les défenseurs des droits humains dans le département d'El Quiché et pour que les représentants locaux des autorités respectent les droits fondamentaux.

Après le lancement de cette *Action urgente*, le gouverneur du département a été relevé de ses fonctions, et aucun défenseur des droits humains n'a été victime d'une attaque grave dans la région. Les relations entre les anciens membres des PAC et les militants en faveur des droits humains restent toutefois tendues.

Le paiement des indemnités demandées par les anciens membres des PAC fait toujours l'objet d'une controverse au Guatemala ; la Cour constitutionnelle examine actuellement la légalité d'une telle mesure.

Amnesty International continue de surveiller de près la situation des défenseurs des droits humains dans cette région et invitera les membres du Réseau d'Actions urgentes à agir si nécessaire. Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*